REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE CHAVANOZ
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE
1/10000 et 1/2500

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du 12 juillet 2018

PBR
Urbanisme
Projet urbain
Environnement

Pierre BELLI-RIZ et partenaires
1place Saint-Bruno 38000 Grenoble
Mél : pbr.urbanisme@gmail.com

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
Les emplacements réservés sont au profit de la commune

Numéro	Localisation	Destination
1	Le bourg	Elargissement du chemin de la Delphine
2	Le bourg	Aménagement du Carrefour à la zone AU1
3	Le bourg SUD	Elargissement de la rue du Dauphiné
4	Le bourg SUD	Artère d'une rue nouvelle
5	Le bourg SUD	Protection du milieu naturel, aménagement paysager, rétention des eaux pluviales, chemin piétonnier
6	Bouchet	Elargissement de la RD 55
7	Chabudanche Nord	Cimetière extension et réalisation de stationnements
8	La Tuilerie	Elargissement de la rue Meunerat
9	Belmont	Extension des services techniques municipaux
10	Belmont	Accès et desserte de la zone AUb
11	Cinq chemins	Equipement publics (scolaires, culturels ou sportifs)
12	Belmont	Stationnement et aménagement de sécurité
13	Bandon	Liaison vers la Bourbre, franchissement et sensitude réseau
14	Cresilleux	Accès et desserte de la zone AUb
15	Route de Lyuntes	Réglementation de l'emprise de la voie

ZONES URBAINES
Dans les zones Ua, Ub et Uc, la constructibilité peut être limitée dans le secteur de "mixité sociale inscrit" - voir règlement écrit

- **Ua** — La bourg, avec appartenir, dense, mixte des fonctions
- **Ub** — Zone habitat collectif dense
- **Uc** — Zone d'habitat groupé ou isolé
- **Ue** — Zone sports, loisirs et tourisme
- **Ui** — Zone d'équipements publics
- **Uy** — Zone d'activités pour le commerce et l'artisanat
- **Uy** — Zone d'activités pour l'industrie

ZONES A URBANISER
Dans les zones AU, AUb et AUc, la constructibilité peut être limitée dans le secteur de "mixité sociale inscrit" - voir règlement écrit

- **AU** — Zone à caractère naturel, insuffisamment équipée, à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble
- **AUb / AUb1 / AUb2** — Zone à caractère naturel, insuffisamment équipée, à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble
- **AUe** — Zone à caractère naturel, insuffisamment équipée, à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble

ZONES NATURELLES

- **N** — Zone naturelle protégée.
- **Nco** — Sous-zone de la zone N, correspondant aux corridors biologiques
- **Neq** — Sous-zone de la zone N, correspondant aux équipements
- **Nj** — Zone naturelle des jardins, correspondant aux espaces verts publics

ZONE AGRICOLE

- **A** — Zone agricole

DIVERS

- Limite protection acoustique
- Zone humide
- Espace Boisés Classés
- Emplacements réservés (remise à la Nat. des emplacements réservés)
- Extension d'aménagement et de programmation
- Bâtiment d'exploitation agricole
- Terrain de mixité sociale inclusive
- Linéaire d'aménagement art. 151
- Périmètre orientatif de protection de captage d'eau potable
- Périmètre rapproché de protection de captage d'eau potable
- Périmètre éloigné de protection de captage d'eau potable
- ABF Gau Ref 1
- ABF Gau Ref 1 et Ref 3
- Construction ABF Gau Abandon 198
- Site et zone potentiellement pollués

RISQUES NATURELS
Selon connaissances des aléas en 2017 (carte d'aléas de Rovrie 2012) et du PPRi du Rhône arrêté
Zone Rouge = Présence de connaissances d'aléas/enjeux/risques dans la commune établis par le Service de l'Etat

- Secteurs inconstructibles
- Secteurs constructibles avec prescriptions

partie agrandie au 1/2500

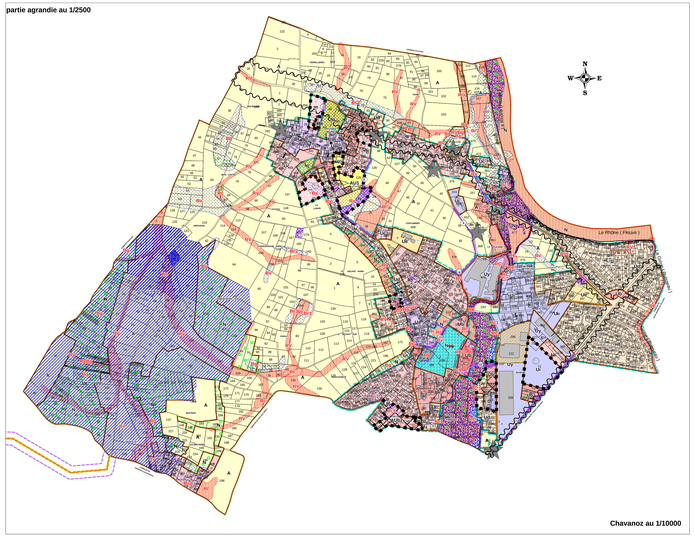

partie agrandie au 1/2500

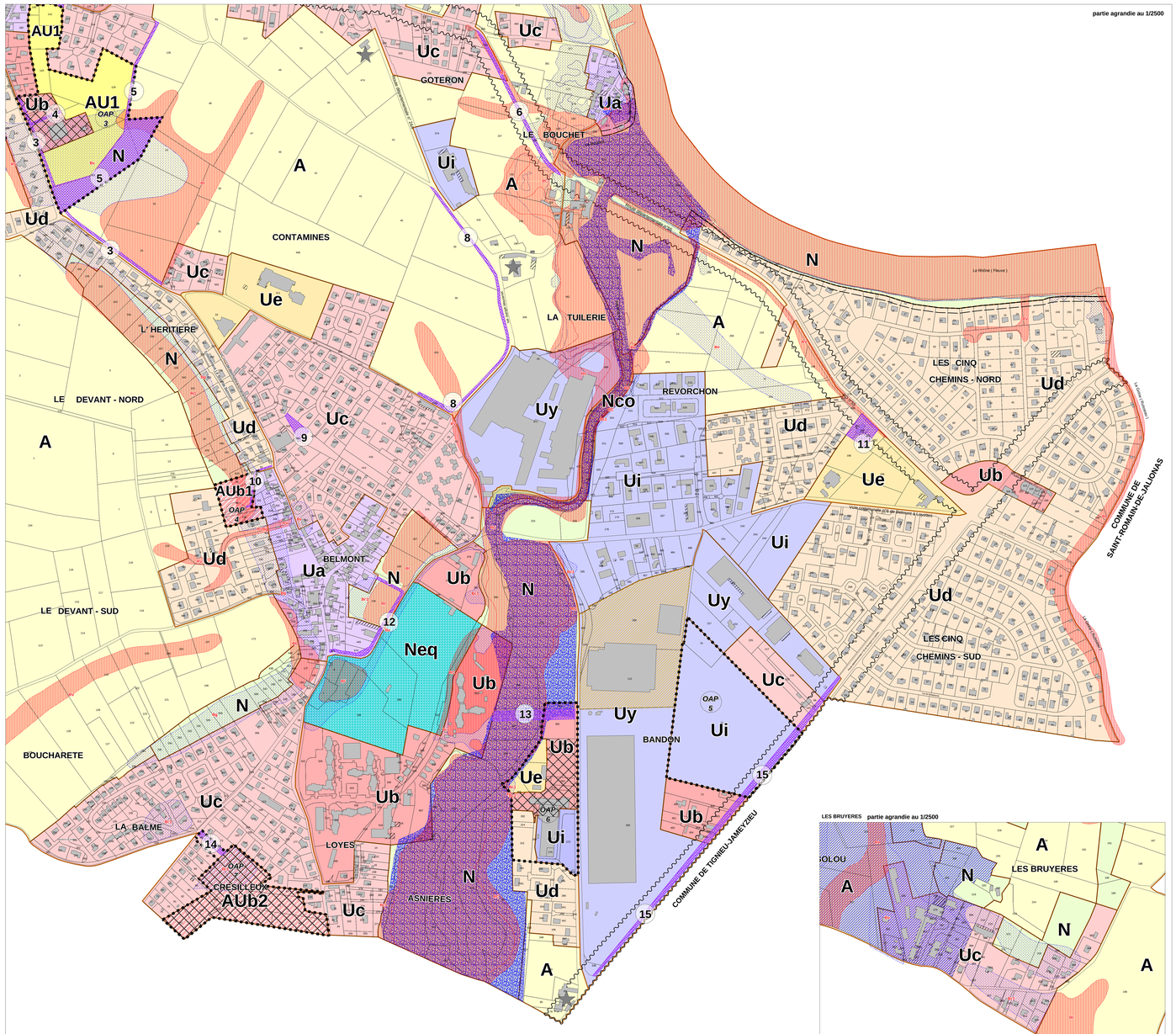

partie agrandie au 1/2500

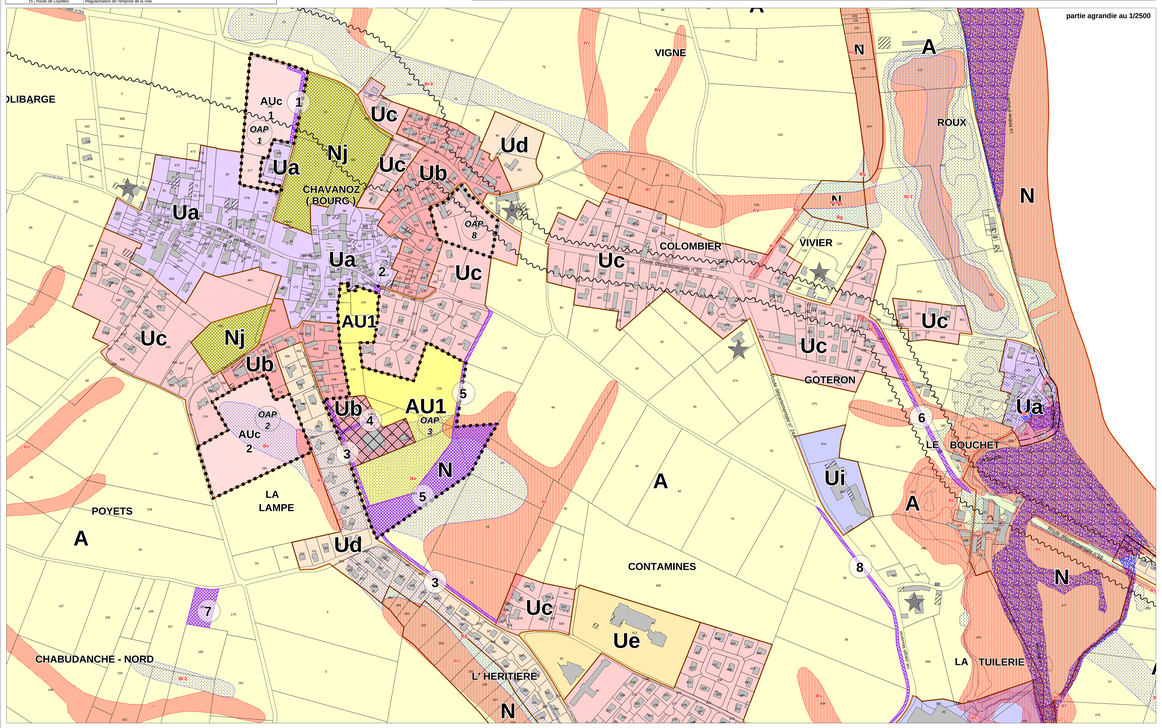
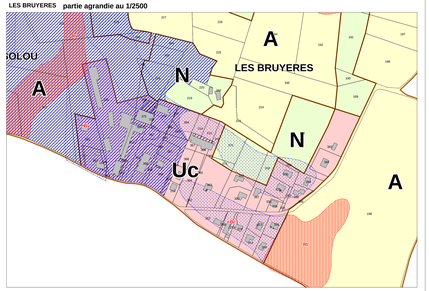
LES BRUYERES partie agrandie au 1/2500